



Fondation de dons particuliers

Un moyen simple et efficace
de soutenir des causes qui
vous tiennent à coeur



Introduction

Au Canada, nous sommes beaucoup à accorder une place importante à l'entraide et à la création d'une société meilleure.

Il existe divers moyens de donner au suivant. Certains recherchent une façon plus stratégique et organisée de faire avancer les choses – une approche rapide et fiscalement avantageuse pour mieux atteindre leurs objectifs personnels en matière de charité.

C'est pourquoi la TD a créé la Fondation de dons particuliers. Première du genre, cette fondation établie par une institution financière canadienne fonctionne essentiellement à la manière d'une fondation privée, mais comporte beaucoup moins de dépenses et de tâches administratives connexes ainsi qu'une contribution minimale nettement moindre.

Si vous cherchez une façon de planifier plus efficacement vos dons, de créer un patrimoine durable pour soutenir des causes importantes, tout en profitant d'avantages fiscaux considérables, la Fondation de dons particuliers est peut-être la solution idéale.



Un moyen simple et efficace de donner, facile à mettre en place. Fondation de dons particuliers (FDP)

Ouvrez un compte et créez votre héritage de dons à long terme

Ouvrez un compte de donateur en versant une cotisation irrévocable d'au moins 10 000 \$ à la FDP. Versez vos cotisations en espèces ou sous forme de titres et vous recevrez un reçu fiscal pour activités de bienfaisance. Vous pouvez aussi verser en tout temps des cotisations supplémentaires de 1 000 \$ ou plus. Tous les fonds sont investis, à la discrétion du conseil d'administration, dans le Fonds privé équilibré Plus Greystone TD, qui est géré par Gestion de Placements TD Inc.

Choisissez votre organisme de bienfaisance

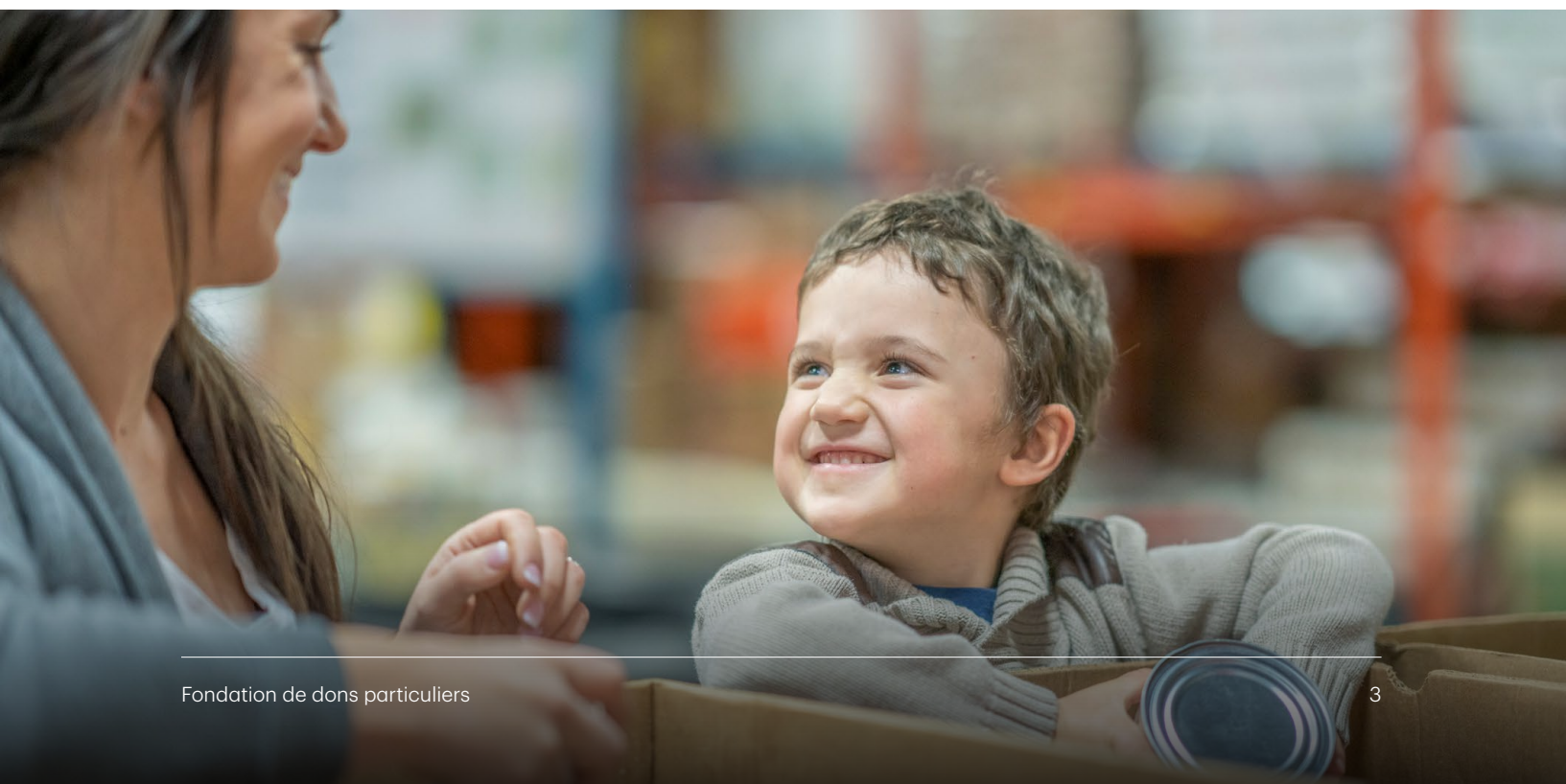
Choisissez chaque année un ou plusieurs organismes de bienfaisance publics canadiens enregistrés que vous souhaitez que la FDP soutienne. Vous pouvez en tout temps modifier votre choix d'organismes ainsi que les montants à verser.

Faites des dons

Chaque année, la FDP versera des dons à partir de votre compte de donateur. Ces dons seront versés aux organismes de bienfaisance que vous recommandez.

Recevez des relevés et des reçus

Vous recevrez des relevés trimestriels détaillant vos cotisations, les dons versés et la valeur marchande de votre compte de donateur. En février, la TD délivrera un reçu fiscal pour activités de bienfaisance qui indiquera la somme de toutes les cotisations versées l'année précédente.



Avantages de faire des dons avec la Fondation de dons particuliers

Simplifie vos dons

Vous pouvez réduire le temps consacré aux tâches administratives liées aux dons de charité et faire en sorte que tous vos dons proviennent d'une même source. La FDP fera le suivi de vos cotisations et de vos recommandations de dons, et vous enverra des relevés trimestriels détaillés et un reçu officiel de don annuel.

Vous permet d'établir une tradition de générosité

Votre compte de donateur de la FDP pourra continuer à générer des dons à long terme et vous permet d'établir une tradition de dons de charité, conformément à vos souhaits. Vous pouvez notamment désigner un successeur qui prendra la relève comme conseiller, advenant votre décès ou incapacité. Les dons versés par l'intermédiaire de votre compte de donateur peuvent se poursuivre pendant plusieurs générations.

Élimine le stress de fin d'année associé à la sélection d'organismes à soutenir


Vous n'avez pas à précipiter les décisions avant le 31 décembre. Vous pouvez verser maintenant une cotisation à la FDP et décider plus tard quels organismes de bienfaisance devraient en bénéficier. Votre don de bienfaisance sera investi pendant que vous choisissez quels organismes de bienfaisance vous voulez recommander comme donataires.

Honore vos êtres chers

Vous pouvez choisir le nom de votre compte de donateur en l'honneur de votre famille, d'un proche décédé ou d'une cause qui vous tient à cœur. Les dons peuvent être versés de façon anonyme ou au nom du compte.

Donne davantage à mesure que vos cotisations s'accroissent.

La FDP investit vos cotisations pour qu'elles fructifient à l'abri de l'impôt, ce qui lui permet de donner davantage aux organismes de bienfaisance que vous voulez soutenir.



Votre compte de donateur de la Fondation de dons particuliers pourra continuer à générer des dons à long terme et vous permet d'établir une tradition de charité, conformément à vos souhaits.

Reporte vos dons selon vos besoins

Vous pouvez aussi intégrer votre compte de donateur dans un plan successoral. Par exemple, vous pouvez faire un legs à la FDP. Vous pouvez également désigner la FDP comme bénéficiaire d'un régime enregistré d'épargne-retraite ou fonds enregistré de revenu de retraite, d'un compte d'épargne libre d'impôt ou d'une police d'assurance vie, ce qui peut donner lieu à un allégement fiscal considérable.

Vous permet de profiter d'avantages fiscaux immédiats

Comme il s'agit de dons de charité irrévocables, vos cotisations à la FDP peuvent donner lieu à des crédits d'impôt pour l'année en cours ou des années ultérieures.

Vous pouvez vous prévaloir de crédits d'impôt pour dons de bienfaisance dans votre déclaration de revenus (taux fédéral et provincial combinés pour les dons de plus de 200 \$).

Le calcul suivant montre l'économie d'impôt potentielle réalisée sur un don particulier de plus de 200 \$.

Quel est le montant des économies d'impôt que vous pouvez réaliser?	
Don	10 000 \$
Crédits d'impôt fédéral et provincial	4 500 \$
Économie d'impôt totale, en pourcentage du don	45 %

À titre indicatif seulement. Le crédit peut être plus ou moins élevé, selon la province de résidence. Les donateurs assujettis à l'impôt minimum de remplacement (IMR) doivent consulter leur conseiller fiscal.

Pratique, rentable et avantageux sur le plan fiscal

Les dons faits par l'intermédiaire de la FDP représentent une solution de rechange rentable et pratique à la mise sur pied d'une fondation privée. Une fondation privée exige une contribution initiale considérable, des frais juridiques d'établissement, des rencontres périodiques du conseil d'administration, des frais comptables annuels et bon nombre de tâches administratives. En revanche, le compte de donateur, tout en offrant bon nombre des mêmes avantages, est simple et pratique à gérer et exige une contribution initiale peu élevée, aucuns frais d'établissement, ni aucune tâche administrative périodique de votre part.

Par ailleurs, si vous donnez à la FDP des titres admissibles (actions cotées en bourse, obligations, parts de fonds communs de placement et de fonds distincts), tout gain réalisé sur la vente de ces titres sera exclu de l'impôt sur les gains en capital. De plus, vous aurez droit à un reçu fiscal pour les activités de bienfaisance correspondant à la valeur marchande des titres au moment du don.

Optimisation du crédit d'impôt pour don de bienfaisance

Nos gouvernements fédéral et provinciaux encouragent les dons de bienfaisance en offrant aux particuliers beaucoup d'incitatifs fiscaux.

Vous trouverez ci-dessous des conseils fiscaux importants, mais n'oubliez pas que vos dons de charité, surtout les plus généreux, devraient s'inscrire dans votre plan global de gestion de patrimoine. Nous vous recommandons fortement de faire appel aux services d'un conseiller fiscal et d'un professionnel des placements agréés.

Regroupement des reçus fiscaux

Afin d'optimiser le crédit d'impôt pour don de bienfaisance, vous pouvez joindre vos reçus à ceux de votre conjoint et les soumettre dans une même déclaration de revenus. Dans la plupart des cas, le conjoint qui touche le revenu le plus élevé doit demander le crédit.

Prise en compte des dons de société

Si vous faites un don par l'intermédiaire de votre société, celle-ci peut demander une déduction fiscale, et non un crédit d'impôt. La valeur de la déduction dépend du taux d'imposition réel de votre organisation. Le don de titres détenus dans votre société est également admissible aux fins de l'exemption de l'impôt sur les gains en capital. Ce type de don offre aussi l'avantage de permettre des retraits libres d'impôt de votre société.

Report de dons importants

Chaque année, vous pouvez demander un crédit d'impôt pour les dons jusqu'à concurrence de 75 % du revenu net déclaré dans votre déclaration de revenus fédérale, mais vous ne perdez pas votre allègement fiscal si vous dépassez cette limite. L'excédent peut être reporté sur une période maximale de cinq ans et demeure assujéti à la limite de 75 % du revenu de chaque année.

Vos cotisations

Les cotisations faites à la FDP sont investies dans le Fonds privé équilibré Plus Greystone TD.

Le conseil d'administration de la FDP a l'entière responsabilité et le plein pouvoir d'investir les actifs de la FDP et peut retirer ou ajouter, sans préavis, des fonds d'investissement dans lesquels il investit régulièrement. Le Fonds privé équilibré Plus Greystone TD (le « Fonds ») est géré par Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD »). L'objectif de placement du Fonds est d'obtenir des rendements totaux à long terme (revenu courant et plus-value en capital) en investissant dans un portefeuille équilibré composé d'actions, de titres à revenu fixe et d'actifs alternatifs, à l'intérieur d'une fourchette étroite de résultats. Le Fonds cherche à donner plus d'importance au revenu que les fonds équilibrés ordinaires et à offrir des rendements moins volatils grâce à une plus grande diversification et à la corrélation moindre des catégories d'actif dans lesquelles il investit.


Pour en savoir plus sur le fonds, visitez le site Web www.td.com/ca/fr/investir/dons-particuliers.

Créez votre propre plan de dons de charité

Votre plan de dons de charité s'élabore un peu à la manière d'un plan de placement. Une fois que vos objectifs de dons financiers sont établis, vous devez examiner vos options pour trouver celles qui vous conviennent le mieux.

Certains donateurs des plus efficaces établissent un plan philanthropique et consacrent leur argent et leur énergie à appuyer des causes particulières qui leur tiennent à cœur. Ainsi, les organismes de bienfaisance retenus s'allient à un donateur motivé et constant, et le donateur éprouve un plus grand sentiment d'engagement et de satisfaction.



A photograph of three construction workers on a job site. In the foreground, a woman with a white hard hat and safety glasses smiles. Behind her, a man with a yellow hard hat and safety glasses also smiles. To the left, another man with a blue hard hat and safety glasses is partially visible, looking upwards. They are all wearing light blue long-sleeved shirts. The background shows the wooden framing of a building under construction.

Quels sont les enjeux, les centres d'intérêt ou les causes qui me touchent le plus ou ont eu le plus d'incidence sur ma vie?

Notre modèle de planification en six étapes facilite votre choix de causes

Notre modèle de planification en six étapes peut vous aider à choisir des causes à soutenir, si ce n'est pas déjà fait. La FDP est un moyen de faciliter le don, mais c'est loin d'être le seul. Si vous avez l'intention de faire vos dons de charité en utilisant d'autres ressources, vous pouvez quand même utiliser le modèle suivant en six étapes pour vous organiser et ne manquer aucune occasion de maximiser l'impact de votre legs..

Définissez vos valeurs

Dressez une liste des valeurs qui régissent vos rapports quotidiens avec les membres de votre famille, vos amis et vos partenaires d'affaires. Posez-vous la question suivante :

- Quelles sont les valeurs qui me tiennent le plus à cœur?
- Quels sont les enjeux, les centres d'intérêt ou les causes qui me touchent le plus ou qui ont eu le plus d'incidence sur ma vie?
- Quel souvenir voudrais-je qu'on garde de moi?

Notez les deux causes qui vous importent le plus :

Accès	Diversité	Guérison	Possibilités
Collectivité	Égalité	Innovation	Paix
Compassion	Excellence	Intégrité	Respect
Créativité	Famille	Justice	Responsabilité
Démocratie	Liberté	Savoir	Service
Dignité	Générosité	Leadership	Stabilité

Autre :

Choisissez vos causes

Examinez votre liste de valeurs. Pensez-vous qu'une des causes ci-dessous correspond à vos valeurs d'une manière plus évidente que les autres? Posez-vous la question suivante :

- Cette cause est-elle liée aux valeurs sélectionnées à l'étape 1?
- Est-ce qu'une personne importante pour moi a déjà été emportée par une maladie?

Notez les deux causes qui vous importent le plus :

Animaux	Héritage culturel	Éducation	Littérature
Lutte contre le racisme	Mourir dans la dignité	Formation professionnelle	Pauvreté
Arts et culture	Droits des personnes handicapées	Environnement	Religion
Protection des enfants	Violence conjugale	Santé	Sort des aînés
Activités communautaires	Abus de drogues et d'alcool	Itinérance	Sports
Autre :		Services aux immigrants	Droits des femmes
			Éducation des jeunes

Déterminez votre portée géographique

Décidez si vous souhaitez affecter des fonds au niveau local, provincial, national ou mondial. Voyez ci-dessous l'exemple d'une personne qui a choisi l'éducation en tant que cause, et la littérature comme priorité.

Cause : Éducation | Priorité : Littérature

Organisme de bienfaisance national

Organisme de bienfaisance actif dans toutes les provinces qui recrute et forme des bénévoles en tant que tuteurs pour les enfants, les adolescents et les adultes.

Organismes de bienfaisance locaux

Bibliothèques, cercles de lecture pour les enfants très vulnérables, clubs de devoirs pour les adolescents à risque de décrochage scolaire ou programmes de langue pour aider les nouveaux arrivants à intégrer le marché de l'emploi.

4 Analysez vos options

Vous avez déterminé vos valeurs de même que les causes et les régions que vous désirez soutenir par vos dons. Si vous ne connaissez pas d'organisme de bienfaisance répondant à vos critères, une courte recherche devrait vous aider. Voici une liste de sites Web où vous pouvez trouver divers organismes de bienfaisance correspondant aux causes que vous avez choisies.


canadahelps.org/fr/	Trouvez un organisme de bienfaisance dans la barre de recherche en insérant un nom, un numéro d'entreprise ou un mot-clé.
donorsguide.ca	Le plus récent Canadian Donor's Guide fournit le nom de personnes-ressources ainsi que des renseignements de base sur les organismes de bienfaisance les mieux établis et les plus actifs au pays.
charitydata.ca	Ce site fournit de l'information sur les organismes de bienfaisance enregistrés, communiquée par les organismes eux-mêmes dans leur déclaration de renseignements annuelle à l'Agence du revenu du Canada.

5 Évaluez vos choix

Demandez un exemplaire du rapport annuel de l'organisme de bienfaisance, la liste des membres du conseil d'administration et les derniers états financiers. Ces renseignements devraient vous donner une idée précise du type de programme que cet organisme de bienfaisance administre, de la manière dont les programmes sont mis en œuvre et de l'endroit où ils le sont, des responsables qui gèrent l'organisme de bienfaisance, et de leur situation financière globale.

6 Précisez votre don

En effectuant des recherches sur d'éventuels organismes de bienfaisance, vous pouvez découvrir des programmes intéressants que vous aimeriez appuyer directement. Si vous désirez faire des dons à des programmes précis, vérifiez auprès des organismes de bienfaisance sélectionnés s'ils peuvent affecter vos dons à des fins précises et respecter vos désirs..



Décidez si vous souhaitez affecter des fonds au niveau local, provincial, national ou mondial.



Planifiez vos dons de façon plus efficace, créez un patrimoine pour les organismes de bienfaisance que vous voulez soutenir et profitez d'avantages fiscaux.

Ouvrez un compte de donateur auprès de la FDP, offert en exclusivité par Gestion de patrimoine TD.

Pour en savoir plus sur la manière dont ce programme peut vous aider à atteindre vos objectifs en matière de dons de charité, communiquez avec votre représentant ou consultez le site <https://www.td.com/ca/fr/investir/dons-particuliers>.

Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de patrimoine TD à des fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Les graphiques et les tableaux sont utilisés uniquement à des fins d'illustration et ne reflètent pas les valeurs ou les rendements futurs des placements. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun.

Tous les produits comportent du risque. La notice d'offre contient des informations importantes sur le fonds en gestion commune, et nous vous encourageons à la lire avant d'investir. Veuillez vous en procurer un exemplaire. Les taux de rendement indiqués sont les rendements composés annuels totaux historiques incluant les changements dans la valeur unitaire et le réinvestissement de toute distribution. Les taux, rendements et valeurs des parts varient pour tous les fonds. Les données fournies se rapportent aux rendements antérieurs et ne sont pas garanties du rendement futur. Les parts des fonds ne constituent pas des dépôts au sens de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada ou toute autre société d'État d'assurance-dépôts et ne sont pas garanties par La Banque Toronto-Dominion. Les stratégies de placement et les titres en portefeuille peuvent varier. Les fonds en gestion commune de la TD sont gérés par Gestion de Placements TD. Gestion de Placements TD est une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. Les services de la Fondation de dons particuliers, une société de bienfaisance indépendante sans but lucratif, sont offerts en collaboration avec Gestion de patrimoine TD. Gestion de patrimoine TD représente les produits et les services offerts par TD Waterhouse Canada Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants), par Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et par Services fiduciaires, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Société Canada Trust). Les Fonds Mutuels TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.